

# COMMUNE DE SAINT SATURNIN DU BOIS

## Mercredi 18 mai 2022

**PRESENTS :** AUGEREAU Patrick, BARREAU Didier, BERTAUD Martine, BOCHE Marylise, BODIN Michel , CHAMARD Jean-Claude, CHAMARD Véronique, HURTAUD Luc, JOUANNEAU Olivier, LAMBERT Soizic, MOUEIX Serge, RABOTEAU Daniel, RIOUX Yoan, ROCA Annie, WACRENIER Manuel.

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**EXCUSÉS SANS POUVOIR :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 21 AVRIL 2022

### ORDRE du JOUR

#### 1. CDC – Etude pour la Police Municipale Intercommunale

##### MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE POLICE MUNICIPALE INTERCOMMUNALE SUR LE TERRITOIRE AUNIS SUD – DELIBERATION DE PRINCIPE

**Considérant** que 21 communes du territoire Aunis Sud, lors d'un recensement mené par la Communauté de Communes Aunis Sud portant sur les besoins de mutualisation des communes à une échelle intercommunale, se sont montrées favorables pour la création d'un service mutualisé de Police Municipale,

**Face** à l'application des réglementations en vigueur dans les domaines comme l'urbanisme et la sécurité routière et face aux problématiques présentes dans les communes, comme

- Les conflits de personnes (voisinage, intrafamilial)
- Les dépôts sauvages
- la divagation des animaux,

**Face** aux difficultés exprimées par des élus du territoire Aunis Sud, pour remplir ces missions et assurer la sécurité de leur population,

**Considérant** en réponse à ce constat, l'étude engagée par la Communauté de Communes Aunis Sud, portant sur la création d'une Police Municipale intercommunale,

**Monsieur Le Maire** rappelle aux conseillers municipaux que le maire en qualité d'agent de l'Etat dispose d'un pouvoir de police administratif sur l'ensemble du territoire communal. A ce titre, il peut mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique, édicter des mesures réglementaires et individuelles.

**Il** indique ensuite les différentes missions d'une Police Municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique :

- Mise en place des opérations de prévention (sécurité routière, bruit ... tout public)
- Capture d'animaux errants
- Gestion des conflits de voisinage et intra familiaux
- Constat d'infractions (urbanisme, protection de l'environnement)
- Surveillance des établissements scolaires, des bâtiments communaux, des marchés - Traitement et intervention sur les alarmes des bâtiments communaux
- Représentation dans les commissions de sécurité pour les ERP
- Surveillance des opérations funéraires
- Suivi d'enquêtes administratives
- Vidéo protection
- Présence lors de cérémonies.

**Monsieur Le Maire** présente l'ensemble du power point établi par les services de la CdC Aunis Sud, abordant les points suivants :

- Les différentes solutions juridiques pour la création d'une Police Municipale & les agents d'un service de PM,
- Les différents acteurs de la sécurité présents sur un territoire & les partenariats à établir,
- La présentation de l'étude menée par le CdC Aunis Sud et les travaux entrepris,
- Le volet financier,
- Les intérêts de mettre en place une Police Municipale Intercommunale,
- La présentation d'un scénario de service de PM pour Aunis Sud.

**Monsieur Le Maire** indique que cette pré-étude est actuellement finalisée. Aussi, pour poursuivre ce travail, il est devenu nécessaire de dimensionner le territoire d'intervention de ce futur service et ainsi de calibrer ses moyens humains et matériels. C'est pourquoi, un engagement formel des communes du territoire Aunis Sud est sollicité au travers d'une délibération de principe des conseils municipaux.

Cette délibération de principe devra donc renseigner sur les éléments suivants :

- adhésion de la commune au service de Police Municipale intercommunale
- estimatif du temps de présence hebdomadaire des agents sur la commune
- ordre de grandeur de la participation financière de la commune.

Ces explications entendues, **Monsieur Le Maire** engage le débat et recueille l'avis du conseil municipal sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable pour une adhésion de la commune de Saint Saturnin du Bois à un service de Police Municipale intercommunale,
- estime un temps de présence hebdomadaire global des agents du service de PM\* sur la commune : 4 heures \* temps de présence = sur site + travail administratif induit
- propose une participation financière annuelle de la commune à hauteur de 8000 euros

**VOTE : 10 POUR, CONTRE, ABSTENTION.**

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_21**

## **2. SDV 17 - Autorisation de signature pour un avenant concernant l'opération d'aménagement du parking de la Mairie**

**Monsieur Le Maire** informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention pour les missions de conception et réalisation de l'aménagement du parking de la Mairie (délibération 2021\_39), il convient d'y apporter un avenant.

Effectivement, **Monsieur Le Maire** explique que lors de la réalisation de la mission « PRO », il est apparu opportun d'étudier la possibilité de réaliser un plateau ralentisseur sur la RD 209 jouxtant le projet d'aménagement. La zone d'étude correspondante est identifiée en rouge sur le plan annexé.

A noter que la réalisation des travaux sur emprise départementale sera gérée et suivie par le Département. Par la suite une convention sera signée entre la commune et le Département, pour la prise en charge du surcout par le département.

La rémunération du complément de mission « PRO » est forfaitairement établie à 1650€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise la signature de l'avenant par Monsieur Le Maire

**VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_22**

## **3. ALSH - Tarif été 2022**

Mme Marylise BOCHE, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente les sorties proposées par Mme Johanna BOISSINOT, directrice de l'Accueil de Loisirs, pour l'été 2022 :

### **1) Journée à Parthenay le 21 juillet :**

Participation au Festival Ludique International pour les enfants de plus de 6 ans.

Journée en partenariat avec l'ALSH de St Georges du Bois.

24 enfants / structure.

Coût / enfant = 0 euros

Transport assuré par un bus de la Cie Kéolis dans le cadre du projet mobilité financé par la CDC. Ajoutant une marge en cas de surcoût de bus (*une fois que l'enveloppe des 4000 euros sera dépensée par l'ensemble des accueils du territoire, le reste des kilomètres sera refacturé au prorata du nombre effectué par chaque structure*)

- ✚ Proposition « forfaitaire » de **6 euros** par enfant pour la sortie en plus du prix de la journée et du pique-nique.

### **2 ) Journée à Sainte Gemme le 21 juillet :**

Journée à la Ferme de Magné pour les enfants de moins de 6 ans en partenariat avec l'ALSH de St Georges du Bois.

Découverte du parc animalier, jeux, structures gonflables, labyrinthe....

16 enfants / structure.

Coût / enfants = 6.50 euros

Transport assuré par un bus de la Cie Kéolis dans le cadre du projet mobilité financé par la CDC.

Coût participation « forfaitaire » pour le transport = 6 euros /enfant

$6.50 + 6 = 12.50$  / enfant - 4.50 (coût du repas non commandé car pique-nique) = 8

- ✚ Proposition de **8 euros** par enfant pour la sortie en plus du prix de la journée et du pique-nique.

### **3) Journée des Tout Petits (3-6 ans) le 19 juillet à Aigrefeuilles :**

Le thème, cette année, sera « Les animaux ». Avec le même principe que les années passées ; chaque structure propose une activité et les enfants grâce à un passeport doit participer à chaque attraction.

16 enfants maximum

Transport assuré par un bus de la Cie Kéolis dans le cadre du projet mobilité financé par la CDC. Ajoutant une petite marge en cas de surcoût de bus (*une fois que l'enveloppe des 4000 euros sera dépensée par l'ensemble des accueils du territoire, le reste des kilomètres sera refacturé au prorata du nombre effectué par chaque structure*)

Sachant que les sorties « projets communs » sont entièrement financées par l'enveloppe mobilité.

- ✚ Proposition d'une participation de **2 euros** par enfant en plus du prix de la journée et du pique-nique.

### **4) Journée Grands jeux pour les 6-12 ans le 12 juillet au Thou :**

Une journée pour se retrouver autour d'une thèque ou d'un Zagamor....

24 enfants maximum

Transport assuré par un bus de la Cie Kéolis dans le cadre du projet mobilité financé par la CDC. Ajoutant une petite marge en cas de surcoût de bus (*une fois que l'enveloppe des 4000 euros sera dépensée par l'ensemble des accueils du territoire, le reste des kilomètres sera refacturé au prorata du nombre effectué par chaque structure*)

Sachant que les sorties « projets communs » sont entièrement financées par l'enveloppe mobilité.

- ✚ Proposition d'une participation de **2 euros** par enfant en plus du prix de la journée et du pique-nique.

### **6) Projet « Veillée au centre »**

L'idée est de proposer une veillée avec repas et grand jeu.

Pour 16 enfants de plus de 7 ans.

🚩 Proposition d'une participation de **5 euros** par enfant pour la soirée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs proposés et donne tous pouvoirs à **Monsieur le Maire** concernant ces projets.

**VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_23**

#### **4. Municipalité - Subvention à l'ACCA de St Saturnin du Bois et à l'association « Dans les champs de Pierre et Saturnin »**

**Monsieur le Maire** fait part aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des subventions de 2 associations de la commune. Pour la Société de chasse, il convient de préciser que c'est une subvention exceptionnelle pour l'achat de cages à ragondins et pour l'association « Dans les champs de Pierre et Saturnin » leur dossier a été transmis après le conseil du 21/04/2022.

<u>Subvention aux associations</u>	Année 2021	Année 2022
Dans les Champs de Pierre et Saturnin	200.00€	200.00€
<u>Subvention exceptionnelle</u>		
Société de chasse		290 00€

**Monsieur Le Maire** précise que l'Amicale des Séniors et la Société des Fêtes n'ont pas fait de demande de subvention pour l'année 2022 mais font parties intégrantes des associations de la commune.

**TOTAL DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS : 4 405.00€ + 490.00€**

Cette dépense est prévue au compte 6574 du Budget 2022.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision.

**VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_24**

#### **5. BUDGET - Décision modificative**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un trop perçu de la part de la Mairie de MARSAIS en 2021, il est nécessaire d'effectuer un reversement. Les crédits n'étant pas suffisants au chapitre 67, il convient de faire une décision modificative.

<b>DECISION MODIFICATIVE</b>					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 1740.57			
Chapitre 67 Article 673	Titre annulé (sur exercice antérieur)	+ 1740.57			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision.

**VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**

**DÉLIBÉRATION N° 2022\_25**

## 6. PERSONNEL - Création d'un Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CAE/CUI)

### Le Maire informe l'assemblée :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.), modifiant le fonctionnement des contrats aidés, est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Les C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins de personnel au service technique avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. est recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'adjoint technique à raison de 20 heures par semaine

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 02/05/2022 L'Etat prendra en charge 50% de 20h hebdomadaire de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale.

### ➤ Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'adjoint technique à **temps non complet** pour une durée de 9 mois.

### ➤ Le conseil municipal après en avoir délibéré,

### DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

DÉLIBÉRATION N° 2022\_26

## 7. Personnel - Modification du tableau des effectifs / création de poste

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs du 18 novembre 2021,

**Monsieur le Maire** fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs.

GRADES ou EMPLOIS	C A T	EFFECTIF AU 17/09/2021	POSTES POURVUS	POSTES NON POURVUS	CREATION	SUPPRES- SION	EFFECTIF AU 18/11/2021
<b>Filière Administrative</b>							
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> cl 35h/s	C	2	2			1	1
Adjoint administratif territorial principal 1 <sup>ère</sup> cl 35h/s	C	0	0		1		1
<b>Filière Technique</b>							
Adjoint technique territorial 35h/s	C	2	1	1			1
Adjoint technique territorial 22.69°h/s	C	1	1				1
Adjoint technique territorial 22.54°h/s	C	1	1			1	0
Adjoint technique territorial 30.25°h/s	C	1	1			1	0

Adjoint technique territorial 30.25°h/s	C	1	1			1	0
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe (22.54°h/s) (30.25°h/s)	C	0	0		3		3
<b>Filière Animation</b>							
Adjoint territorial d'animation principale 1 <sup>ère</sup> cl 35h	C	1	1				1
Adjoint d'Animation 28°h/s	C				1		1
<b>Emploi Contractuel CDD Agent polyvalent</b>	C	1	1			1	0
<b>TOTAUX</b>		10	9	1	1	1	9

En effet, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet - 28 heures par semaine  
Ce poste sera occupé par Mme ANGIBAUD Natacha, actuellement en emploi contractuel jusqu'au 30/06/2022, ce qui lui permettra d'accéder à un poste statutaire.

Le poste « contractuel » ne sera pas repris.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal décide :

- **DE CREER** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet
- **DIT** que le tableau des effectifs résultant de la présente délibération est modifié en conséquence,
- **DIT** que les crédits correspondants ont été prévus au budget 2022 pour autant que de besoin,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**VOTE : 10 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.**  
**DÉLIBÉRATION N° 2022\_27**

## 8. Municipalité – Référent pour le tour cycliste Poitou -Charente

**Monsieur Le Maire** informe les Conseillers Municipaux que La 36<sup>ème</sup> édition du **TOUR POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE** se déroulera du 23 au 26 août 2022. Le territoire de Saint Saturnin sera traversé le Mercredi 24 août 2022, lors de la 2<sup>ème</sup> étape qui reliera PÉRIGNY (17) à VARS (16).

Les organisateurs ont sollicité la mairie pour la créations les arrêtés de circulation et de stationnement, mais également pour leur fournir une liste de signaleurs bénévoles.

A noter que pour compenser le bilan carbone du tour, le directeur de la course propose de réaliser des plantations sur la commune

Cet événement ayant déjà eu lieu sur la commune, un référent avait été désigné pour une meilleure organisation du dossier. Monsieur PINSON Gérard avait été référent.

**Monsieur Le Maire** informe les conseillers Municipaux qu'il a fait la proposition à Monsieur PINSON et qu'il l'a accepté.

## 9. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :

Décision en date du 25 avril 2022 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : 18 rue des Brandes - Chabosse à Saint Saturnin du Bois, cadastré C159-C160 et C1048 pour une superficie totale de 304 m<sup>2</sup>.

Décision en date du 25 avril 2022 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : 24 rue des Brandes - Chabosse à Saint Saturnin du Bois, cadastré C1119 pour une superficie totale de 624 m<sup>2</sup>.

## 10. Questions et informations diverses

- Travaux pour l'assainissement collectif : Tranche 2 terminée au 15 juin. Surfaçage semaine 21. La tranche 3 débutera mi-juin pour la rue de Thurigny à la rue de la Boulangerie. Les ruines de la rue de Thurigny serviront après broyage à la réalisation de chemins à la Motte Aubert et au Petit Cercoux, l'autre partie des ruines pour combler un trou.
- A venir : Réalisation d'une liaison douce au Coudret
- Projection du documentaire « En quête de Nature » : 1<sup>ère</sup> partie le 25/06 à 17h et la 2<sup>ème</sup> partie, le 26/06 à 15h à la salle des fêtes.
- Festivités : Les Saint Saturnin de France se réunissent dans la commune du vendredi 27 mai au 29 mai 2022. Le 27/06 à 16h, les concitoyens sont invités à la dégustation des produits locaux de chaque délégation.

- **PROCHAINES REUNIONS :**

- REUNION DE TRAVAIL : le 16/06/2022 à 19h30

- REUNION DE CONSEIL : le 23/06/2022 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h